

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 668

Artikel: Vaudoiseries : l'eau et le vin
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'eau et le vin

Intéressant problème d'aménagement du territoire que celui posé aux communes de Gryon, Ollon et Bex. Les deux premières ont poussé très loin les constructions sur leur territoire: voyez Villars! Bex a fait preuve d'une sagesse exemplaire, malgré les extraordinaires possibilités offertes par la région d'Anzeindaz. Bex dispose d'eau en suffisance, les deux autres communes sont assoiffées et demanderesse, du moins en période d'étiage.

Si Bex vend à Gryon et Ollon, ce sera à quelles conditions?

La presse a fait état des discussions, les décrivant comme orageuses, au point que le préfet Anex, qui présidait, se serait «empressé» d'aller chercher des bouteilles à la cave. Dans le «courrier des lecteurs» de «24 Heures», il a tenu à rectifier; voici (11 janvier): «(...) Le préfet ne s'est pas empressé d'aller chercher des bouteilles à la cave — qui n'existe pas d'ailleurs dans les locaux que l'Etat loue à Aigle, les bouteilles en question étant à disposition dans une pièce contiguë — et le soussigné qui s'est absenté trois minutes pour aller les quérir, en laissant la porte ouverte, n'a à aucun moment entendu des éclats de voix dans la salle où avait lieu la séance.»

Il ne peut y avoir empressement quand les choses vont de soi.

EN BREF

Baisse des taux hypothécaires et répercussions sur les loyers. L'Association vaudoise des locataires publie (bulletin de janvier 1983, Borde 28 bis, 1018 Lausanne) la lettre toute simple à faire parvenir au bailleur pour le cas où le locataire aurait de bonnes raisons de penser que son loyer n'a pas été réajusté à la baisse: «Messieurs, Lorsque le taux des inté-

rêts hypothécaires a augmenté, vous avez augmenté mon loyer. Dès le 1^{er} avril 1983, ce taux est abaissé de 6 à 5,5%. Conformément à la législation en vigueur et à la jurisprudence du Tribunal fédéral, je vous prie d'abaisser mon loyer dans la proportion prévue par la loi. En cas de non-réponse de votre part dans un délai de trente jours ou d'une réponse insatisfaisante, je me réserve de recourir à la Commission de conciliation. Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Messieurs, etc.» Dont acte.

* * *

Coup d'audace du Parti socialiste genevois qui lance un hebdomadaire («Tribune socialiste genevoise», anciennement bimensuelle) au moment où, partout, les organes de propagande militante et partisane battent de l'aile. Rappelons qu'à Genève, les principales formations politiques entretiennent toutes une presse spécialisée: les libéraux ont le «Journal de Genève», «le quotidien suisse d'audience internationale», ainsi que l'«Opinion libérale» (mensuelle); les radicaux, «Le Genevois» (hebdomadaire); les démocrates-chrétiens, «Communauté» (hebdomadaire); et le Parti du Travail, «La Voix ouvrière» (hebdo romand).

* * *

Centrale nucléaire de Leibstadt, nouvel emprunt (1983-1995) de 150 millions de francs. Le prospectus publié à cette occasion donne, pour les fans, quelques indications sur l'avancement des travaux. Rassurons donc tous les souscripteurs: «En ce qui concerne le gros œuvre, les travaux sont pratiquement achevés. Dans le lot clés en main, tous les composants importants de la partie nucléaire, y compris la tubulure et les équipements intérieurs du réacteur sont montés. Dans le bâtiment des machines et dans la partie non nucléaire, le montage principal est presque terminé.» Pour mémoire: coût total de l'ensemble de l'aménagement (en francs et coûts 1982), y compris les intérêts et la première charge de combustible nucléaire: 4,4 milliards de francs.

COURRIER

Ecole vaudoise: les fumistes et les maîtres

Concerne: «Ecole vaudoise: pour décourager les fumistes», DP 665 (23.12.1982).

A propos du contenu d'une parenthèse de l'article en question — *la Société vaudoise des maîtres secondaires a déclaré forfait* — nous jugeons utile de porter à la connaissance des lecteurs de «Domaine Public» les faits suivants:

— Donnant suite à une décision prise lors de l'assemblée générale du 24 novembre dernier, nous avons envoyé à nos membres un questionnaire portant sur l'introduction de la conditionnelle pour tous les élèves du gymnase.

— Les résultats de cette consultation sont maintenant connus: à deux contre un, une majorité nette condamne cette mesure. Le comité de la SVMS s'est engagé à faire connaître la position de notre société à toutes les personnes concernées (...)

Aldo Venezia, membre du comité SVMS.

Réd. La SVMS a donc bien «déclaré forfait» en ce qui concerne la pétition lancée par le SSP, syndicat des services publics (ex-Vpod), demandant au Conseil d'Etat de faire machine arrière. Nous prenons acte qu'elle n'a pas renoncé à réagir, bien que tardivement.

Une riposte immédiate et concertée avec d'autres organisations concernées aurait-elle eu plus de poids? En tout cas, le Département vaudois de l'instruction publique semble insensible aux multiples oppositions que son projet a suscitées: ne vient-il pas de publier un projet de base légale pour l'introduction de cette fameuse conditionnelle («pour revaloriser les professions manuelles», sic!), en même temps qu'il tente de garder ses arrières juridiques au chapitre des examens d'entrée au collège (la menace de recours au Tribunal fédéral ne doit pas être étrangère à cette manœuvre-là). Prochain round au Grand Conseil, au mois de février semble-t-il.